

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 4 (CAVIARDÉE) DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA  
DEMANDE PORTANT SUR DIVERSES MESURES EN LIEN AVEC LE GSR**

---

**CONTRAT AVEC UNE SOCIÉTÉ APPARENTÉE**

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0024 confidentielle, p. 3 à 6;
  - (ii) Pièce B-0028 confidentielle, p. 5 et 6;
  - (iii) Dossier R-4076-2018 Phase 2, décision [D-2019-141](#), p. 136 et 138;
  - (iv) Code de conduite régissant les transactions entre apparentées du groupe corporatif.

**Préambule :**

(i) « [REDACTED]

[...]

[REDACTED]

[...]

[REDACTED]

[...]

[REDACTED]

[REDACTED] » [note de bas de page omise]

(ii) Énergir présente les offres reçues dans le cadre de son appel d'offres 2024. La Régie note que les prix de ces offres varient entre [REDACTED] \$/GJ et [REDACTED] \$/GJ, pour une moyenne de [REDACTED] \$/GJ.

(iii) « [585] En suivi de la décision D-2011-108, Énergir présente la nouvelle méthode d'allocation des coûts échoués, qu'elle entend utiliser pour que les coûts de catégorie A soient récupérés auprès de l'ensemble de la clientèle, et demande à la Régie de l'approuver.

[...]

[595] Par ailleurs, étant donné la croissance du nombre de projets de raccordement envisagée par Énergir et le fait que des situations imprévues pourraient survenir dans les prochaines années, la Régie demande à Énergir de maintenir, pour chaque point de réception, un suivi détaillé des coûts de catégorie A et de leur allocation et de déposer ce suivi dans chaque dossier tarifaire.

[596] Pour les mêmes motifs, la Régie approuve la méthode d'allocation proposée pour les coûts échoués de catégorie A. » [note de bas de page omise]

#### **Demandes :**

- 1.1 Considérant le prix mentionné à la référence (i) et les offres reçues en 2024 (référence (ii)), veuillez expliquer en quoi [REDACTED] représente une solution avantageuse pour la clientèle. Dans votre réponse, veuillez notamment fournir tous les coûts pouvant résulter de la fin des activités de [REDACTED], incluant une estimation des coûts échoués (référence (iii)).
- 1.2 Veuillez indiquer le niveau de confiance d'Énergir quant à la rentabilité à long terme de [REDACTED] si les conditions du Contrat initial devaient être maintenues au-delà de 2028. Veuillez élaborer.
- 1.3 [REDACTED] étant une société apparentée à Énergir, veuillez fournir une attestation de conformité de l'Amendement au Code de conduite régissant les transactions entre apparentées du groupe corporatif (référence (iv)).

- 2. Références :**
- (i) Pièce B-0024 confidentielle, p. 6;
  - (ii) Pièce B-0035 confidentielle, p. 4, réponse à la question 1.2.1;
  - (iii) Dossier R-4328-2025, pièce confidentielle B-0056, Annexe 1.

#### **Préambule :**

(i) « [REDACTED]  
[REDACTED] »

(ii) « [REDACTED]  
[REDACTED]

